

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 17 janvier 2019

Suite à une convocation du 10 janvier 2019 les membres du Conseil Municipal de la commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 17 janvier 2019 à 20 h 30 à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

Présents : Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Eric BOURGEOIS, Bernard PLÉAU, Pierre BABINOT, Patrick MULLER, Dominique NOLLEZ, Patrick LACOUR, Claude GENTY, Jean-Claude LACAUGIRAUD, Benoît BASSAC, Pascal DOYEN.

Absents excusés : Hélène DESQUIENS donne pouvoir à Bernard PLÉAU, Samuel PATÉ donne pouvoir à Pascal DOYEN

Public présent : M. BARRAULT, Mesdames MILLARD et KLUSKA

Secrétaire : Valérie MAYEUX

Ordre du Jour

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2. AVENIR DE LA BOULANGERIE

Le Maire rappelle que la boulangerie du village a fermé subitement début août 2018. Plusieurs articles dans les journaux locaux ont été publiés à sa demande afin de trouver au plus vite un repreneur. Faute de propositions financières des quelques candidats, l'huissier a dû procéder à la vente du matériel afin de recouvrer les créances. Afin de palier à la pénurie de pain, le Maire propose aux membres du Conseil l'installation d'un distributeur de pain sur la place du village. Il sera approvisionné par la boulangerie d'Esclavolles Lurey. Le coût mensuel de la location est de 350 € HT. L'installation pourrait être effective deuxième quinzaine de mars.

Si un éventuel repreneur décidait de rouvrir la boulangerie, le bail de location de l'appareil pourrait être résilié au bout d'un an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de location.

3. REMPLACEMENT DE LA PORTE DE LA MAIRIE

Afin d'avancer dans le projet d'accessibilité de la mairie, le Maire propose un devis de la société Arts et Forges pour le remplacement de la porte d'entrée qui respecterait la largeur de passage normalisée. Le Conseil Municipal, à la majorité avec 3 contres, 3 abstentions, accepte le devis.

4. CONVENTION POUR LA VELOURTE

Le Maire présente la convention avec le Département de la Marne pour le projet de véloroute du canal de la haute Seine. Ce document porte sur l'investissement, le fonctionnement et la gestion d'une aire de repos et de stationnement sur notre Commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise et charge le Maire à signer cette convention.

5. ETUDE DE JOURS D'ABSENCE (dans le cadre d'un décès dans la belle famille)

Le Maire et plusieurs Conseillers, considérant que la demande d'absence de Madame GARNESSON n'a pas été faite dans les règles, le Conseil Municipal décide de reporter cette étude.

6. AFFAIRES DIVERSES

- **Elections Européennes** : elles auront lieu le dimanche 26 mai 2019, jour de la brocante. Les nouveaux habitants ont jusqu'au 31 mars pour s'inscrire sur la liste électorale.
- **Manifestations 2019** : l'office de tourisme nous demande la liste des manifestations sur notre commune pour 2019.
- **Fibre optique** : elle devrait, normalement, être installée d'ici 2021-2022.
- **Fusion des régions** : il a été constaté une hausse de 15 % des frais de fonctionnement depuis la fusion des régions.
- **Travaux de la mairie** : ils commenceront le 18 mars prochain, le secrétariat sera transféré provisoirement dans la salle du Conseil Municipal.
- **Bâtiment Club Canoë Kayak** : l'inauguration du bâtiment aura lieu début avril 2019. Malheureusement ce nouveau bâtiment a déjà été vandalisé : une planche de bardage a été arrachée et un profilé rayé ! Plusieurs conseillers pensent qu'il serait préférable que la lumière du porche ne s'allume pas automatiquement, la nuit.
- **Cambriolage aux ateliers communaux** : bon nombre de matériel du service technique a été volé, une fois de plus, pendant les fêtes de fin d'année. Notre compagnie d'assurances nous conseille de sécuriser les ateliers par un système d'alarme. Un rendez-vous avec une société spécialisée a déjà été pris.
- **Vente terrain route de Conflans** : le Conseil Municipal sursoit à la vente de ce terrain jusqu'à nouvel ordre.
- **Village prudent** : l'Association Prévention Routière propose l'adhésion au label « village prudent » moyennant un coût minimum de 70 €. Le Conseil Municipal participant déjà à l'opération « protection citoyenne » avec la Gendarmerie, refuse l'adhésion proposée.

Tour de table

Valérie MAYEUX rappelle le succès du déjeuner dansant offert aux Marcillons de plus de 70 ans le 1^{er} décembre dernier. Cette année, il a été rehaussé de l'intervention dansante et en costumes de l'Association « Nos gens d'Hier » qui a beaucoup plu.

Elle donne également des nouvelles du déploiement de la compétence tourisme désormais intercommunale : après travaux

, un Bureau Intercommunal de Tourisme (BIT) s'est ouvert en juillet à Anglure et sera désormais ouvert toute la saison touristique (d'avril à septembre).

Elle développe son propos en expliquant que dans le cadre de sa montée en puissance, l'Office du Tourisme de Sézanne et sa Région ne sera plus géré par une association mais par un EPIC à la tête duquel un comité de direction dont elle fait partie.

Elle informe qu'avec les 2 autres élus intercommunaux du secteur, elle s'attache à ce que le pôle de la région d'Anglure soit le plus vite possible au même niveau d'accueil, d'offres d'informations et de services que ceux de Sézanne et Esternay.

Les Mairies ont été sollicitées pour faire remonter leurs atouts et leur patrimoine touristique ainsi que leur calendrier des manifestations, et chacun est invité à transmettre à l'Office du Tourisme les événements qu'ils organisent à Marcilly ou sur le secteur, afin notamment que le site internet qui va être complètement refait soit alimenté (www.sezanne-tourisme.fr).

Eric BOURGEOIS demande si l'espace plage sera reboisé. Le Maire précise que l'étude est en cours, mais qu'elle n'aboutira sans doute pas avant la fin du mandat.

Bernard PLÉAU propose de démonter les radars pédagogiques de la route de Saron et de les mettre à la déchèterie. Le Maire rappelle que ce sujet a déjà été évoqué. Il est prévu « d'essayer » de les réinstaller route de Sézanne.

Il demande la possibilité de mettre des grosses pierres afin d'éviter les ornières près des plateformes de ralentissement. Le Maire connaît l'auteur présumé de ces actes, il sera convoqué prochainement à la Mairie en présence de la Gendarmerie.

Il demande des panneaux pour interdire le dépôt de verre dans les poubelles du terrain de pétanque.

Dominique NOLLEZ demande s'il est possible d'éteindre l'éclairage public après 23h afin de faire des économies. Le Maire lui répond que ce sujet mérite une étude sérieuse car c'est, pour lui, un manque total de sécurité. Un débat sera organisé ultérieurement.

Patrick LACOUR demande à ce qu'il soit précisé dans le contrat de location de la salle des fêtes la présence d'un défibrillateur sur la Place. Le Maire trouve l'idée intéressante. Ce détail sera ajouté dans le contrat de location. Eric BOURGEOIS précise qu'il procède avec la société à la maintenance de cet appareil tous les 6 mois.

Claude GENTY demande que la commission voirie se réunisse afin d'établir un inventaire des nids de poule à reboucher.

Benoît BASSAC informe que le toit de l'Agence Postale a été nettoyé.

Il demande si un cahier de doléances a été ouvert à la mairie. Le Maire répond par l'affirmative.

Clôture de la séance à 22h30.

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,

